

CODE DE L'U.F. (3) 814204 U2181	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4) 801
---------------------------------	--------------------------------------

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum :

1. <u>Dénomination du cours</u> (2)	<u>Classement du cours</u> (2) (5)	<u>Code U</u> (2) (6)	<u>Nombre de périodes</u> (2)
Action éducative	CT	B	32
2. <u>Part d'autonomie</u>		P	8
		Total des périodes	40

12. Réserve au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

b) Décision de l'Administrateur pédagogique relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :


A. COLLINET
ADM. PEDAG.

Date :

Signature :

02 FEV. 2004

(2) A compléter

(3) Réserve à l'administration

(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

(5) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM

(6) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'administration)

FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

Finalités générales

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation vise à :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

Finalités particulières

Cette unité de formation vise à amener l'aide familiale à percevoir l'aspect socio-éducatif de son action, à analyser la relation avec les bénéficiaires, à se dégager des jugements de valeurs, à réfléchir son positionnement dans la relation et à développer des stratégies d'intervention en faisant appel aux compétences et/ou ressources des bénéficiaires de son action.

CAPACITES PREALABLES REQUISES

Capacités

- ◆ faire une synthèse écrite et/ou orale d'un texte relatif au secteur de l'aide et des soins aux personnes et en faire un commentaire critique ;

- ◆ au départ d'une situation concrète du secteur de l'aide et des soins aux personnes :
 - observer les faits ;
 - les analyser et les interpréter ;
 - émettre un questionnement prouvant sa réflexion et son analyse en l'argumentant d'éléments pertinents par rapport à la situation.

Titres pouvant en tenir lieu

- Certificat de qualification d'auxiliaire polyvalent(e) des services à domicile et en collectivités ;
- Brevet d'aide familiale ;
- Certificat de qualification de l'enseignement de plein exercice d'auxiliaire familiale et sanitaire ;
- Tout titre donnant accès aux fonctions d'aides familiales dans les services agréés par les régions.

CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Il est recommandé de ne pas constituer de groupes de plus de 20 étudiants.

PROGRAMME DU COURS

Au départ de situations concrètes, l'apprenant sera capable :

- d'identifier l'aspect socio-éducatif du métier d'aide familiale dans l'accompagnement des différents bénéficiaires : enfants, parents, personnes handicapées, personnes atteintes de troubles psychologiques,...
- de décrire le comportement ou la situation du(des) bénéficiaire(s), de son action en termes objectifs, dégagés de tout jugement de valeur ;
- d'identifier et de clarifier ses propres perceptions et émotions envers le(s) bénéficiaire(s) dans le cadre d'une relation professionnelle ;
- de relever les compétences et/ou ressources du(des) bénéficiaires ou de leur entourage et de concevoir son accompagnement dans une démarche de collaboration ;
- d'élaborer une démarche d'accompagnement à domicile incluant l'aspect socio-éducatif et respectant une distance "professionnelle" dans la relation avec le(s) bénéficiaire(s).

CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'apprenant sera capable, lors d'une présentation écrite ou orale, au départ d'une situation concrète de l'aide à domicile :

- de relater objectivement (sans jugement de valeur) une démarche d'aide ponctuelle ou globale ;
- de montrer les aspects socio-éducatifs de l'accompagnement dans la situation présentée ;
- d'argumenter le choix des stratégies d'intervention dans le contexte professionnel.

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants:

- la clarté du travail présenté ;
- la qualité de l'analyse de la situation et la compréhension du rôle de l'aide familiale ainsi que de son positionnement dans la relation avec le(s) bénéficiaire(s).

Formation continuée des aides familiales : l'action éducative

ANNEXE 6

CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert sera porteur d'un diplôme de l'enseignement supérieur à orientation psychologique, pédagogique, sociale ou d'un diplôme d'infirmier(ère) gradué(e) social(e) et justifiera d'une expérience professionnelle d'au moins trois ans dans une fonction en lien avec l'aide à domicile.